



Don d'argent après décès

Par **indication**, le **04/10/2022** à **17:16**

Bonjour,

Décès de mon mari en 2021, j'ai fait un don en 2021 à ma fille unique après le décès avec la déclaration des dons manuels et de sommes d'argent cerfa 2735-SD (maximun financier).

Comme j'ai un patrimoine financier important, j'ai redonné à ma fille au premier trimestre de cette année de l'argent pour solder son prêt immobilier sans faire de déclaration aux impôts.

Pourriez-vous me dire si mon enfant aura des impôts à payer après mon décès ?

Qu'elle est la meilleure solution ?

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **04/10/2022** à **17:47**

bonjour,

la déclaration d'un don manuel est à faire au trésor public par le donataire.

voir ce lien :

[démarches fiscales pour un don manuel](#)

salutations

Par **Visiteur**, le **05/10/2022** à **19:21**

Bonsoir

Si votre fille n'a pas déclaré la donation, la règle veut qu'elle le fasse au plus tard lors de l'ouverture de votre succession.

Nous restons sur le plan juridique.